

PERSPECTIVES



Pour le premier ministre albertain, Jason Kenney, il est évident que le gouvernement fédéral dispose de tous les leviers décisionnels pour imposer un projet de pipeline aux provinces récalcitrantes, dont le Québec. La récente décision de la Cour d'appel de Colombie-Britannique dans le dossier Trans Mountain semble d'ailleurs lui donner raison.

JASON FRANSON LA PRESSE CANADIENNE

Réclamer plus de pouvoirs en environnement au détriment de l'environnement ?

Ottawa a un rôle majeur à jouer dans la protection de l'environnement, estiment des experts

Le premier ministre François Legault a joint cette semaine sa voix à celles des provinces qui contestent l'autorité fédérale en matière d'environnement. S'il a réaffirmé sa volonté de maintenir la tarification du carbone, il a soutenu qu'il appartient aux provinces d'en fixer les modalités, mais aussi d'évaluer les projets industriels sur leur territoire. Or, si Ottawa se rendait aux arguments du Québec, le Canada risquerait d'essuyer des reculs sur des enjeux environnementaux cruciaux.

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

Dès mars 2014, au moment de présenter les détails de son projet Énergie Est, TransCanada avait été claire : la décision d'autoriser ou non la construction de ce pipeline revenait uniquement au gouvernement fédéral. Et si la pétrolière acceptait de se soumettre à un examen environnemental mené par Québec, il n'était pas question de produire une étude d'impact selon les critères de la législation provinciale.

Il aura fallu attendre jusqu'en avril 2016 pour que TransCanada accepte, « dans un esprit d'ouverture et de collaboration », de se conformer de façon « volontaire » aux différentes étapes de la procédure québécoise d'évaluation, y compris la production d'une étude d'impact. Une procédure qui est finalement demeurée sans suite, en raison de l'abandon du controversé projet pour des motifs essentiellement économiques.

Que se passerait-il si une pétrolière

présentait de nouveau un tel projet de pipeline ? Pour le premier ministre albertain, Jason Kenney, il est évident que le gouvernement fédéral dispose de tous les leviers décisionnels pour l'imposer aux provinces récalcitrantes, dont le Québec. La récente décision de la Cour d'appel de Colombie-Britannique dans le dossier Trans Mountain semble d'ailleurs lui donner raison.

François Legault reconnaît lui aussi qu'un pipeline ou un gazoduc interprovincial relève de la « compétence fédérale », mais son cabinet a précisé cette semaine au *Devoir* que ce genre de projet doit être soumis « aux lois environnementales québécoises », et donc à la procédure qui mène à un examen du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. En point de presse jeudi, à la fin du Conseil de la fédération, le chef caquiste est allé plus loin en affirmant que le Québec a « tous les pouvoirs, selon nous, pour accepter ou refuser un tel projet ».

Dans l'état actuel des choses, il est clair que « la décision finale » revient

au gouvernement en place à Ottawa, rappelle cependant David Robitaille, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. L'intervention des autorités provinciales n'en demeure pas moins pertinente, ajoute le spécialiste du droit constitutionnel. « En appliquant leurs processus environnementaux, les provinces peuvent imposer des mesures de gestion des risques aux promoteurs des projets, tant que celles-ci ne constituent pas une « entrave constitutionnelle » et ne bloquent pas un projet. »

Un projet, une évaluation

M. Legault souhaiterait par ailleurs aller plus loin dans le contrôle des évaluations environnementales lorsque celles-ci portent sur des projets « de compétence québécoise ». Son cabinet estime que « seule la procédure d'évaluation québécoise » devrait s'appliquer, selon le principe « un projet, une évaluation ». Même les projets portuaires, qui relèvent actuellement du fédéral, devraient être évalués de cette façon, a soutenu cette semaine le cabinet de M. Legault en réponse aux questions du *Devoir*.

Le gouvernement y voit d'abord une façon de faciliter la vie aux promoteurs qui doivent actuellement se soumettre à deux processus d'évaluation. Selon ce qu'a fait valoir cette semaine

En appliquant leurs processus environnementaux, les provinces peuvent imposer des mesures de gestion des risques aux promoteurs des projets, tant que celles-ci ne constituent pas une « entrave constitutionnelle » et ne bloquent pas un projet

DAVID ROBITAILLE



VOIR PAGE B 2 : ENVIRONNEMENT



PERSPECTIVES
Royaume-Uni : un ambassadeur sacrifié sur l'autel d'une guerre de pouvoir | **B 5**

MONDE
Le secrétaire au Travail des États-Unis, Alexander Acosta, démissionne | **B 7**

IDÉES
Le pari de Steven Guilbeault. Une chronique de Konrad Yakabuski. **B 9**

La Bourse du carbone québécoise est plus efficace que les autres

Le système québécois n'a pas à rougir de la comparaison avec la taxe carbone d'Ottawa, estime un expert

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

L'expérience montre que les Bourses du carbone sont généralement moins efficaces que les taxes carbone tant comme source de revenus pour les gouvernements que pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le système québécois semble toutefois être une exception à cette règle.

Bien que l'on vise, dans les deux cas, à rattacher un prix aux émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de mettre à son service la logique de marché pour inciter les consommateurs et les entreprises à réduire la pollution, les systèmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES, communément appelés « Bourses du carbone », se révèlent, en pratique, de 30 % à 60 % moins efficaces que les taxes sur le carbone pour réduire les émissions de GES et rapportent aux pouvoirs publics de 50 % à 70 % moins de revenus, révélait au mois de mai une analyse du Fonds monétaire international (FMI).

Cette moins bonne performance tient notamment au fait que les Bourses du carbone s'appliquent souvent à une proportion moins large de l'économie, que leurs coûts de gestion peuvent être « prohibitifs » et que le succès d'autres moyens de lutte contre les changements climatiques plombera la valeur de ses droits d'émission vendus aux enchères.

De ces tendances générales, l'étude du FMI déduit que la Bourse du carbone au Canada — et que le Québec est désormais le seul à encore appliquer — serait 60 % moins efficace pour réduire les GES et rapporterait 85 % moins de revenus que le ferait une taxe carbone comme celle mise en place en Colombie-Britannique ou qu'Ottawa impose à toutes les provinces qui n'ont pas, ou n'ont plus, de mécanismes de tarification de GES. Rappelons que le Québec, l'Ontario et la Californie participaient à la même Bourse du carbone jusqu'à ce que le nouveau gouvernement ontarien de Doug Ford y mette fin en automne et transforme le trio en duo.

Cette déduction théorique du FMI ne rend pas justice à la réalité canadienne et québécoise, estime toutefois Dale

	Taxe carbone	Bourse du carbone
Prix des émissions de GES prévisible et clair	✓	✗
Garantit la réduction du total d'émissions de GES	✗	✓
Plus facile à promouvoir politiquement	✗	✓
Simplicité d'application pour les gouvernements et les entreprises	✓	✗
S'arrime facilement à d'autres systèmes similaires ailleurs dans le monde	✗	✓
Permet plus facilement d'accorder des passe-droits à certaines industries	✗	✓

LE DEVOIR

Taxe ou Bourse du carbone ?

La taxe carbone et le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (aussi appelé Bourse du carbone) ont beaucoup plus de points en commun que de différences. Les deux sont des mécanismes de tarification des émissions de GES qui, plutôt que de se baser sur le contrôle et la réglementation, comptent sur le signal des prix et la logique du marché pour amener les consommateurs et les entreprises à modifier leurs comportements.

Taxe carbone. Le gouvernement fixe un prix pour les émissions de GES. Les recettes générées peuvent être retournées aux contribuables, être utilisées pour des programmes de transition verte ou venir simplement grossir les revenus de l'État.

Bourse du carbone. Des droits d'émission de GES sont donnés ou vendus aux enchères en fonction de plafonds d'émissions totales par année. Les entreprises peuvent ensuite se vendre entre elles leurs droits d'émission en fonction de leurs besoins et de leur performance environnementale. Les recettes de la vente initiale des droits d'émission peuvent être utilisées pour des programmes de transition verte ou venir simplement grossir les revenus de l'État.

Buegin, directeur général de la Commission de l'écofiscalité du Canada, un groupe d'économistes réputés qui s'est donné pour mission de mieux faire connaître les outils à la disposition des gouvernements en matière d'environnement. En fait, et contrairement à ailleurs dans le monde, la Bourse du carbone du Québec s'applique même à une plus large proportion de son économie (environ 80 %) que, par exemple, la taxe carbone en Colombie-Britannique (environ 70 %). Si aucune étude n'a encore été spécifiquement réalisée pour comparer l'efficacité des

Le véritable problème, selon Dale Buegin, c'est le manque général d'ambition des cibles de réduction de GES au Canada et le fait qu'on soit quand même en train de les rater

deux approches en matière de réduction de GES, reconnaît l'expert, « il n'y a pas de raison de croire qu'elle soit inférieure au Québec ».

Le fait que le gouvernement fédéral n'ait pas jugé nécessaire d'y ajouter une tarification supplémentaire pour s'assurer qu'elle atteigne les cibles d'Ottawa pour l'ensemble du pays laisse entendre que la Bourse du carbone québécoise fait au moins un aussi bon travail, estime Dale Buegin.

Il n'est pas faux que Québec choisit parfois de donner plutôt que de vendre des droits d'émission de GES à certaines industries, observe l'expert, mais les autres gouvernements canadiens offrent aussi des congés de taxe carbone à certains secteurs. « On parle généralement de décisions politiques tout à fait justifiables. Ces privilèges sont souvent accordés à des entreprises qui, autrement, déménageraient vers d'autres endroits où les normes environnementales sont moins contraignantes, ce qui serait mauvais pour l'environnement. De plus, au Québec, si ces arrangements réduisent les recettes du gouvernement, ils ne changent rien au plafond d'émissions de GES visé. »

Le vrai problème

Non, le véritable problème n'est pas que la Bourse du carbone québécoise soit moins efficace que la taxe carbone canadienne, mais le manque général d'ambition des cibles de réduction de GES au Canada et le fait qu'on soit quand même en train de les rater, dit Dale Buegin.

Il en veut pour nouvelle illustration, entre autres, le nouveau signal d'alarme lancé récemment par le directeur parlementaire du budget. Dans un rapport dévoilé le mois dernier, Yves Giroux mesurait, en effet, l'écart entre les cibles (relativement modestes) que s'est fixées le Canada en matière de réduction des GES et les mesures mises en place pour les atteindre. L'analyse du DPB concluait que, pour avoir une chance de réussir, le Canada ne pourrait pas se contenter, comme prévu, de faire passer le prix du carbone de l'équivalent de 20 \$ la tonne aujourd'hui à 50 \$ la tonne en 2030, et qu'il devrait plutôt le porter à 102 \$.

De l'intérêt d'avoir une approche pancanadienne

ENVIRONNEMENT

SUITE DE LA PAGE B 1

à Saskatoon la ministre responsable des Relations canadiennes, Sonia LeBel, le fait d'avoir un examen fédéral et un examen provincial « n'a pas de plus-value pour la protection de l'environnement, mais ça constitue très certainement un frein à notre économie et une entrave au développement de nos entreprises ».

L'avocate spécialisée dans les questions environnementales Karine Péloffy estime toutefois que ce serait une mauvaise idée d'écarter le fédéral, puisque cela affaiblirait la protection de l'environnement. « On est toujours

On est toujours plus forts lorsqu'on a deux coffres à outils. Les deux gouvernements ont compétence sur les enjeux environnementaux et ils sont complémentaires, notamment lorsque vient le temps de traiter des enjeux autochtones, des questions climatiques ou des aspects liés à la protection des milieux humides ou marins.

KARINE PÉLOFFY



plus forts lorsqu'on a deux coffres à outils, dit-elle. Les deux gouvernements ont compétence sur les enjeux environnementaux et ils sont complémentaires, notamment lorsque vient le temps de traiter des enjeux autochtones, des questions climatiques ou des aspects liés à la protection des milieux humides ou marins. » Dans le cas des milieux marins, par exemple, l'expertise est principalement détenue par les experts des ministères fédéraux.

M^{me} Péloffy estime en outre que, dans certaines provinces où les procédures provinciales sont « inadéquates », l'intervention du fédéral est nécessaire pour éviter des dommages environnementaux et assurer une meilleure protection des droits des citoyens. Même chose pour les espèces menacées, puisque le gouvernement fédéral est responsable de la mise en œuvre des mesures de protection pour plusieurs d'entre elles, notamment en ce qui a trait à leur « habitat essentiel ».

Taxe carbone

Les intervenants consultés par *Le Devoir* jugent que le même constat prévaut dans le dossier de la taxe fédérale sur le carbone, même si François Legault estime qu'il revient uniquement aux provinces de fixer les modalités de la tarification des émissions de gaz à effet de serre.

« L'urgence climatique est d'intérêt national, d'où le besoin d'avoir une approche pancanadienne. Et la Cour d'appel de l'Ontario a confirmé la compétence du fédéral pour établir un standard minimal de tarification du carbone, tout en laissant aux provinces le pouvoir de mettre en œuvre leurs propres systèmes de tarification », fait valoir la di-



rectrice des relations gouvernementales chez Équiterre, Ariane Bérubé.

Professeur titulaire au Département d'économie de l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke, Alain Webster estime que la nouvelle prise de position du premier ministre du Québec serait liée au fait qu'il redoute de se faire imposer un jour une taxe fédérale sur le carbone si le système de Bourse du carbone n'est pas jugé équivalent à celui mis en place par Ottawa. Il faut dire que le prix de la tonne de carbone, à l'échelle canadienne, doit atteindre 50 \$ d'ici trois ans. Or, souligne M. Webster, « au Québec, en 2022, on devrait être sous les 50 \$ la tonne. Donc, le prix du carbone au Québec devrait être inférieur au prix de la taxe carbone fédérale. Que va-t-il se passer alors ? Est-ce que le fédéral va imposer une taxe au Québec ? »

Mais au-delà des intérêts du gouvernement du Québec, M. Webster souligne que « cette dispute autour de la tarification du carbone est une mauvaise

nouvelle environnementale, parce que ça affaiblit la position du fédéral dans les autres provinces ». La chose est d'autant plus vraie dans un contexte où la Saskatchewan compte se rendre jusqu'en Cour suprême pour contester la légitimité de la taxe fédérale sur le carbone, pièce maîtresse de la stratégie de lutte contre les changements climatiques du gouvernement Trudeau.

Que se passerait-il si, au final, Ottawa jetait l'éponge et renonçait à imposer sa taxe sur le carbone ? « Le Québec gagnerait en pouvoirs sur son territoire, mais ce serait un mauvais exemple d'un point de vue environnemental, parce qu'on perdrait un instrument essentiel en matière de tarification du carbone. Dans un contexte de présence de gouvernements conservateurs climatosceptiques dans plusieurs provinces, qui plaident pour une croissance de la production pétrolière et gazière, ce serait un recul en matière de lutte contre les changements climatiques », prévient Alain Webster.

François Legault, ici avec Jason Kenney (gauche), reconnaît qu'un pipeline ou un gazoduc interprovincial relève de la « compétence fédérale », mais son cabinet a précisé que ce genre de projet doit être soumis « aux lois environnementales québécoises ».

JACQUES BOISSINOT
LA PRESSE
CANADIENNE



Vue de Havre-aux-Maisons, aux Îles-de-la-Madeleine

III DÉSIR D'ÎLE

Se sentir chez soi et totalement dépaycé

L'année dernière, 75 000 personnes ont visité les îles de la Madeleine, dont une majorité de Québécois

Les îles fascinent les humains depuis toujours. En apparence simples, elles sont des concentrés de complexité, à la fois lieux de respiration et d'enfermement. Elles demeurent mystérieuses pour les continentaux. Deuxième de huit articles, à la rencontre de quelques îles d'ici et d'ailleurs, tout au long de l'été.

MONIQUE DURAND
COLLABORATRICE
LE DEVOIR

16 mai, 8 h 45. On peine à y croire parce qu'il fait si beau sur le continent. Mais pas certain qu'on puisse atterrir aux îles à cause de la brume. « Quand le pilote est anglo, dit ma voisine de siège en rigolant, ça n'atterrit pas. Quand il est franco, ça atterrit! » Après une vaine première tentative, le commandant Labelle rentre le train d'atterrissage et s'adresse à nous : « On va faire un deuxième essai. » Ma voisine, au bagout intense pendant le vol, s'est tue. On traverse des couches de purée de pois. Alain a la main posée sur le genou de sa compagne.

J'aperçois soudain, à travers la ouate, la crête des vagues. Et du sable! Rose! Mon cœur bondit. Comme les roues du Dash 8 touchant le sol. On applaudit à tout rompre. « Commandant, vous êtes mon héros! » lâche Michèle Ladouceur, une directrice d'école à la retraite de Québec. À force de venir aux îles, elle a décidé de s'y établir. Pareil pour Alain et Suzanne, aussi à la retraite. « On vient aux îles depuis 40 ans. On a fini par s'acheter une maison. » Et qu'est-ce qui vous enchante ici? « On a le sentiment de se sentir à la fois chez nous et totalement dépaycés. »

Quinze pour cent des maisons madeleiniennes appartiennent à des propriétaires saisonniers qui viennent d'ailleurs au Québec. L'année dernière, 75 000 personnes sont passées aux îles, qui ne comptent que 12 000 habitants. La vaste majorité des touristes provient du Québec. Bref, les Québécois sont fous de « leurs » îles.

« Aux îles, c'est pas pareil », disent les insulaires. D'abord, elles évoluent à l'heure atlantique, ajoutez vos montres! Et puis, les paysages sont époustouffants, géophysique exceptionnelle, on marche sur la mer, littéralement. Entre l'île du Cap-aux-Meules et l'île du Havre-Aubert, dix kilomètres d'hallucinations. Eau de chaque côté, lagunes, plages blondes, on devient un peu de vagues et de sel soi-même. Falaises rouges, sable rose, dunes d'or. Des myriades d'oiseaux. Et que dire des gens? D'une gentillesse époustoufflante aussi. Et nous sommes ici en

Acadie! Une majorité de Madelinots est de descendance acadienne. « Nos liens sont très forts avec les Maritimes, plus proches de nous que le Québec », dit François Turbide, spécialiste en tourisme, résident des îles.

Les îles de la Madeleine drainent avec elles un puissant label, chargé d'exotisme et de mystère. « On s'en va aux îles », un rêve! « C'est du homard des îles », meilleur! Aussi lointain soit-il, l'archipel madelinot semble avoir obtenu ce à quoi aspirent tant d'autres régions québécoises pourtant accessibles par la route : un afflux de visiteurs; leur rétention, forcément, car on n'y reste pas seulement 24 ou 48 heures; et une saison touristique qui s'étend depuis mai jusqu'à octobre. « On manque de voitures! » lance Amélie, qui loue des véhicules à l'aéroport. Prendre l'avion pour aller manger du homard? Oui! « Bien du monde prend prétexte de l'ouverture de la saison de pêche en mai pour venir faire un tour ici. »

17 mai, 20 h. Quai 360, Cap-aux-Meules. Émie Audet, 25 ans, originaire de Québec, grande voyageuse, me sert un fabuleux côtes-du-rhône blanc, « 100 % grenache », dit-elle. « J'aime l'esprit des îles, une vraie communauté. » Ici, aucun coquillage ou filet de pêche accroché aux murs, ni homard qui vous salue, mais un décor parfaitement urbain. On pourrait être à Montréal, à New York ou à Paris. Musique anglo-américaine. Éclairage tamisé. Cuisine raffinée. Un menu mettant en vedette des produits du cru, une bière comme la Corps mort parfumée au hareng.

« La région des Îles-de-la-Madeleine est passée en deux ou trois décennies de communauté rurale à semi-urbaine », explique l'ethnologue Hélène Chevrier, qui vit à Havre-aux-Maisons. Avec certains problèmes de ville, comme le manque d'eau, le surcroît de déchets et la circulation à Cap-aux-Meules. « Même pas le temps d'aller dîner chez nous, parfois! » lance-t-elle en souriant. Et des intérêts parfois divergents entre résidents locaux et villégiateurs. Les quatre-roues sur les plages, par exemple. Pour certains, c'est la liberté, s'enivrer de sensations fortes dans l'air sauvage; pour d'autres, il s'agit d'une nuisance! « On vivait dans un monde insulaire avec une certaine cohésion, résume Hélène. Tout a changé très



L'île d'Entrée est la plus haute des îles avec ses 174 mètres de haut. Une centaine de personnes y habitent. Falaise rouge caractéristique des îles.

PHOTOS
MONIQUE DURAND

rapidement. Et notre destinée est devenue difficile à contrôler. »

« Même notre image de nous-mêmes a changé, prétend François Turbide. Nous qui avions des natures plutôt modestes, discrètes, à force de nous faire dire, par les gens de l'extérieur, qu'on est beaux et fins, on a pris confiance. »

Attention, fragile

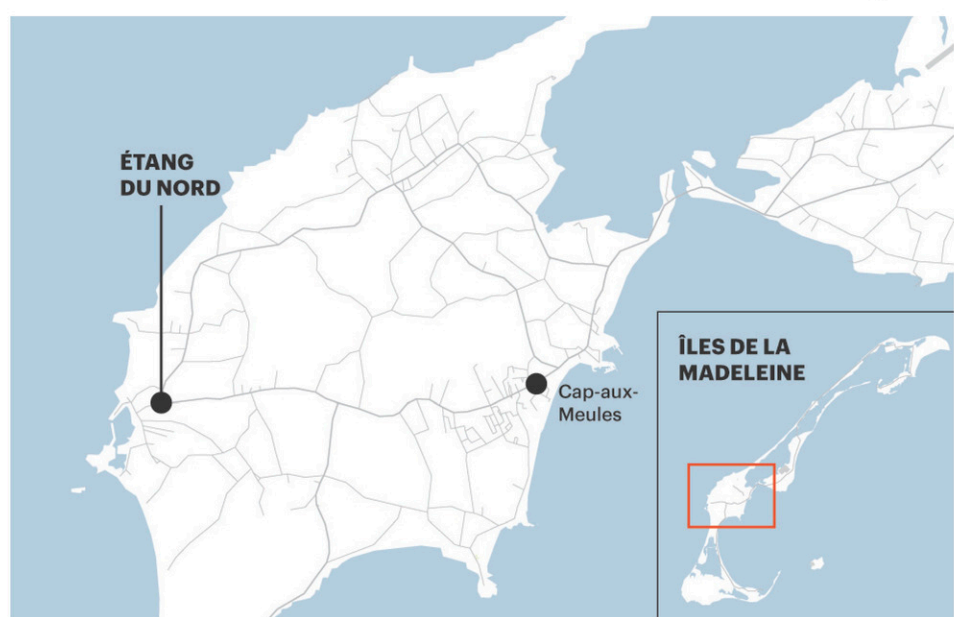
Les îles de la Madeleine n'échappent pas aux contraintes de tous les milieux insulaires du globe. Pas assez d'espace pour enfouir les déchets. La gestion des matières résiduelles, expédiées sur le continent, accapare 20 % du budget municipal. Pas de lacs ni de rivières, seulement la nappe phréatique où puiser, ce qui entraîne un problème récurrent d'eau potable. Extrême fragilité des milieux humides, dunaires et du couvert forestier. Exposition constante des côtes aux assauts de la mer, aggravée par la hausse des eaux et les changements climatiques. Contrée grugée de plusieurs mètres chaque année. Touristes sans cesse plus nombreux, magnétisés par l'idée de l'île, ajoutant à la vulnérabilité des lieux.

Comment empêcher l'archipel de sombrer corps et biens un jour, comme certaines îles du Pacifique en train de se noyer? Faut-il fermer le robinet touristique? Interdire toute activité humaine sur une portion du territoire comme

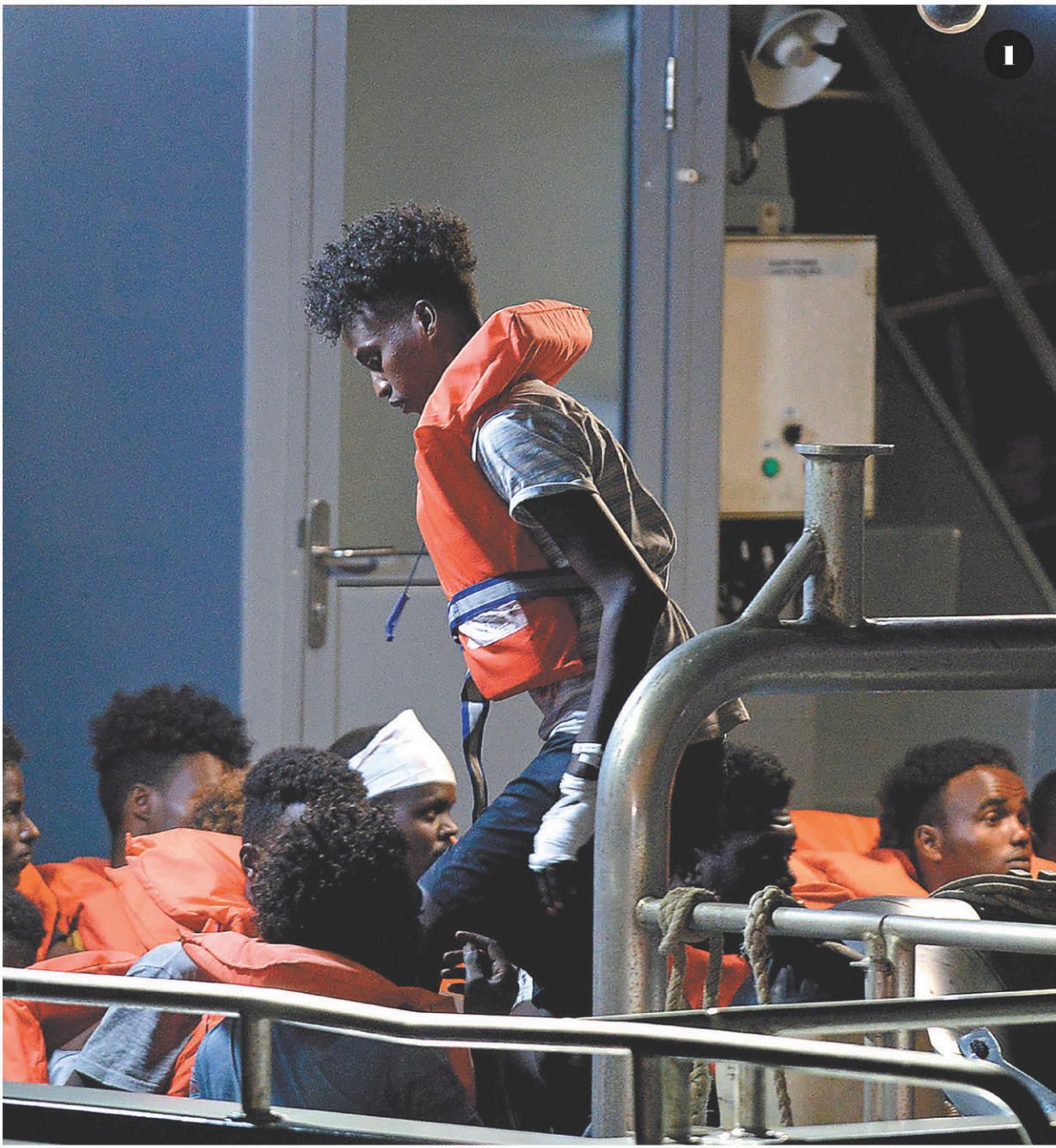
à l'île de la Réunion? Que fait-on par exemple de l'île Brion? Située au nord de l'archipel, l'île Brion est une réserve écologique, sauf pour une petite portion de sa surface. Certains résidents locaux voudraient avoir le droit d'aller y chasser le loup marin, estimant qu'ils sont là chez eux, depuis toujours.

Les questions sont concrètes, immenses; les défis, colossaux. « Les îles, par définition circonscrites, connaissent plus vite leurs limites, dit Hélène Chevrier. Elles pourront servir de leçon au continent. »

19 mai, 18 h. Bar Le Dragueur, Cap-aux-Meules. Un homme boit sa Bud calmement, le visage éclairé par TVA qui retransmet des images de Montréal comme d'une lointaine planète. Juchés sur une petite scène, Michaël Noël et Joël Deraspe, guitariste en bandoulière, entament une ballade venue de l'Irlande, une autre île. Je crois entendre la mélodie des îles du monde, la lente mélancolie qui monte de cette pâte de lieux et d'humains délavée par la mer et les naufrages, cernée par l'écume des vagues et des jours, loin de tout et proche du sublime. Avoir appris à ne compter que sur elles-mêmes. Avoir tenu le coup des siècles, malgré l'isolement, parfois l'épidémie, la misère, la famine. Dans l'imparable orgueil d'être des îles.



B 4 | PERSPECTIVES EN IMAGES



Le monde dans l'œil des photographes

Bref retour en images sur les événements qui ont fait la nouvelle

LEÏLA JOLIN-DAHEL
LE DEVOIR

1 La Valette (Malte), 7 juillet 2019
L'*Alan Kurdi*, un navire de l'ONG allemande Sea-Eye, est arrivé dimanche soir à Malte avec 65 réfugiés à bord. Le premier ministre de Malte, Joseph Muscat, a écrit sur Twitter qu'aucun des migrants ne resterait dans son pays, car « ce cas n'était pas de la responsabilité des autorités maltaises ». Ils seront répartis dans plusieurs pays de l'Union européenne.

MATTHEW MIRABELLI AGENCE FRANCE-PRESSE

2 Hong Kong (Chine), 9 juillet 2019
Des militants et des avocats ont pris part à une marche silencieuse devant la cour d'appel de Hong Kong. Ils soulignaient le 4e anniversaire de la vague de répression connue sous le nom «

709 ». Le 9 juillet 2015, plus de 200 avocats des droits de la personne de l'ancienne colonie britannique ont été visés par une opération policière. Ils ont finalement été libérés pour la plupart, après plusieurs semaines d'incarcération.

ANTHONY WALLACE AGENCE FRANCE-PRESSE

3 Berlin (Allemagne), 12 juillet 2019
C'est sous la pluie que la chancelière allemande Angela Merkel est arrivée à l'ouverture de la galerie James-Simon. Conçu par l'architecte David Chipperfield, le nouveau bâtiment servira à préserver les œuvres classées au patrimoine mondial de l'UNESCO.

MARKUS SCHREIBER ASSOCIATED PRESS

4 Lyon (France), 7 juillet 2019
Les joueuses américaines célèbrent leur victoire avec leur trophée. Elles ont remporté la finale de la Coupe du

Que ce soit à La Valette, Berlin, Hong Kong, Lyon ou encore ici, l'actualité n'a pas pris de vacances cette semaine.

monde féminine de football, battant les Néerlandaises par la marque de 2 à 0 au stade de Lyon dimanche. Il s'agit de la deuxième fois d'affilée et la quatrième fois de l'histoire que les Américaines remportent la première place au tournoi. Le président français, Emmanuel Macron, a assisté à la grande finale, qui affichait complet.

JEAN-PHILIPPE KSIAZEK AGENCE FRANCE-PRESSE

5 Montréal, 7 juillet 2019
Des visiteurs discutent sur la place Jean-Paul-Riopelle, près du palais des congrès de Montréal. C'est là que s'est déroulé le Comiccon, du 5 au 7 juillet dernier. Environ 60 000 personnes ont pris part à la 11e édition de l'événement dédié à la culture populaire, incluant les univers de la bande dessinée, de la science-fiction, de l'horreur, du dessin animé, du cinéma et du jeu vidéo.

MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

6 Saint-Hubert, 10 juillet 2019
L'astronaute québécois David Saint-Jacques est revenu mercredi à l'Agence spatiale canadienne (ASC), après avoir passé plus de six mois dans l'espace. Il a entre autres été accueilli par le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, Navdeep Bains, et par le président de l'ASC, Sylvain Laporte.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR





L'ambassadeur du Royaume-Uni aux États-Unis Kim Darroch a dû démissionner mercredi après que des câbles diplomatiques confidentiels au sujet du gouvernement Trump eurent fuité dans les médias.

PAUL MORIGI
GETTY IMAGES / AFP

III ROYAUME-UNI

Un ambassadeur sacrifié sur l'autel d'une guerre de pouvoir

La crise des câbles diplomatiques s'inscrit dans une culture politique des coups bas chez les conservateurs

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

La fuite était lourdement intéressée. Entre une course à la chefferie du parti conservateur et l'interminable saga du Brexit, la crise de l'ambassadeur britannique à Washington cette semaine aura été un épisode de plus dans les attaques sournoises qui rythment la fin de campagne entre les deux derniers aspirants au poste de premier ministre en Grande-Bretagne, Jeremy Hunt, ministre des Affaires étrangères, et Boris Johnson, figure forte du mouvement prônant un divorce radical du pays avec l'Union européenne.

Des coups bas alimentés par une culture politique singulière au sein de la formation politique de Theresa May et qui risquent de compliquer le travail du prochain premier ministre, une fois le choix des 160 000 membres du parti fait à la fin du mois.

« Ce genre de campagne de dénigrement peut avoir des effets désastreux par la suite sur le travail entre ces candidats au sein d'un cabinet gouvernemental, résume en entrevue au *Devoir* le sociologue Thomas Roulet, professeur à l'Université de Cambridge, en Angleterre. Comment construire la confiance nécessaire à une collaboration efficace par la suite quand les candidats se sont attaqués » en se mettant dans l'embarras plutôt qu'en débattant de leurs idées ? demande-t-il.

Rappel des faits. Dimanche, le chef de la diplomatie britannique, Jeremy Hunt, a dû faire face à la colère américaine après la publication, par le *Mail on Sunday*, d'une série de câbles diplomatiques, frappés du sceau de la confidentialité et dans lesquels l'ambassadeur britannique en poste aux États-Unis depuis 2016, Kim Darroch, porte un jugement sans concession sur le gouvernement Trump. Il la qualifie en substance de « dysfonctionnelle », d'« imprévisible », de « maladroite » et d'« inepte ».

L'affaire des câbles diplomatiques a donné du carburant à la bête Donald Trump, qui s'est fendue de plusieurs *tweets* pour insulter l'ambassadeur, mais également pour critiquer vertement le fiasco du Brexit, qu'il attribue au mauvais travail de Theresa May et au fait qu'elle n'a pas écouté ses conseils.

La fuite est intervenue près de deux semaines après que Boris Johnson se fut retrouvé sur le gril à la suite de la publication par *The Guardian* d'un témoignage d'un de ses voisins à Londres racontant une altercation bruyante entre le candidat et sa conjointe, Carrie Symonds. La chose a nécessité l'intervention de la police au domicile du politicien. Jeremy Hunt en avait alors profité pour mettre en relief le caractère instable et colérique de son opposant



et exprimer des doutes sur ses aptitudes à diriger un pays.

Une enquête a été ouverte par les services diplomatiques pour trouver l'origine de cette mise au jour embarrassante d'un contenu diplomatique dont la confidentialité nécessaire pour la bonne marche du monde est assurée depuis 1962 par la Convention de Vienne. Jeudi, le scénario de la fuite interne, plutôt qu'un piratage des données du service diplomatique par une force extérieure, était toujours le plus sérieusement envisagé, avec des soupçons forts qui se sont concentrés toute la semaine sur l'entourage de Boris Johnson et sur le camp des pro-Brexit, qui juge que Kim Darroch n'a jamais été un diplomate rallié à leur cause.

La démission de l'ambassadeur mercredi a d'ailleurs été applaudie de manière ostentatoire par Nigel Farage, figure de l'extrémisme anti-européen, que Donald Trump aimerait bien voir nommé au poste d'ambassadeur britannique à Washington. En 2016, au lendemain de son élection, le nouvel occupant de la Maison-Blanche avait jugé qu'il ferait un « travail exceptionnel » avec ce ténor du Brexit si ce dernier devait un jour être nommé représentant diplomatique de Londres aux États-Unis.

Le pouvoir et rien d'autre

Pour Alexander Macloed, professeur de science politique à l'UQAM et fin observateur de la scène politique anglaise,

ces « petites histoires » de coups bas font partie du décor depuis des années dans la politique en général, et au sein du Parti conservateur britannique en particulier, un « parti habité avant tout par la quête du pouvoir, plus qu'autre chose », dit-il. « C'est un parti qui se considère comme le parti naturel du pouvoir, un peu comme le Parti libéral du Canada. Et ces luttes internes ne sont pas nouvelles » et restent toujours aussi spectaculaires.

« Les conservateurs anglais, pour leurs frasques et leurs affirmations parfois caricaturales, sont uniques en leur genre, ajoute Thomas Roulet. Ils rendent ces attaques *ad hominem* possibles, détournant ainsi au passage le débat politique vers un débat autour des personnalités des candidats qui peut finir par devenir extrêmement dangereux puisqu'il fait oublier au public les vraies questions de société et les problèmes épineux qui nous attendent. »

Les attermoissements qui ont rythmé l'échec du Brexit, initialement programmé en mars dernier et reporté désormais au 31 octobre prochain dans la même incertitude, seraient en partie explicables par cette culture du coup bas qui a aussi accompagné l'ascension de Theresa May en 2016 au poste de première ministre. À l'époque, Michael Gove a barré la route à Boris Johnson, qu'il appuyait pourtant au départ, facilitant la victoire de M^{me} May qui, elle, n'était alors pas très emballée par l'idée

Les deux derniers aspirants au poste de premier ministre de la Grande-Bretagne, Boris Johnson (à gauche) et Jeremy Hunt (à droite)

TOLGA AKMEN
AGENCE
FRANCE-PRESSE

Comment construire la confiance nécessaire à une collaboration efficace par la suite quand les candidats se sont attaqués ?

THOMAS ROULET



d'une séparation du Royaume-Uni d'avec l'UE. Un courriel privé envoyé par la femme de M. Gove, chroniqueuse politique, évoquant l'impossibilité de faire confiance à Johnson avait été à l'origine de ce coup de théâtre.

Par ailleurs, la fin de règne de David Cameron avait également été marquée par une histoire sordide mise au jour à dessein dans les journaux en 2015 pour porter atteinte à sa crédibilité. Une biographie non autorisée l'accusait en effet d'outrage à un cadavre de porc à l'époque où il était étudiant à Oxford, au milieu des années 1980. Aucune preuve de cet événement, baptisé le « Piggate », nié avec indignation par le bureau de M. Cameron et tenant sur une affirmation non vérifiée, n'a été apportée par la suite dans les médias. Hasard ou coïncidence, le scandale est né sous la plume de la journaliste Isabel Oakeshott, une proche de Nigel Farage et des grands argentiers du Parti conservateur, également celle par qui l'entrée des câbles diplomatiques dans la sphère publique est passée.

Rien n'indique toutefois que Boris Johnson pourrait tirer profit de cette fuite, qui vient d'affaiblir le Royaume-Uni dans son rapport de force avec les États-Unis dans le contexte où un accord commercial complexe va devoir être négocié entre ces deux pays après le Brexit. Jeudi, les députés britanniques, que le prochain premier ministre va devoir convaincre d'appuyer ce processus de sortie de l'UE, ont fortement critiqué la gestion de la crise par M. Johnson et son manque d'appui à l'ambassadeur.

« C'est le plus ignoble geste de lâcheté que j'aie vu chez un candidat à une fonction publique, et particulièrement chez l'un qui aspire à être premier ministre, a indiqué la porte-parole de l'opposition travailliste en matière d'affaires étrangères, Liz McInnes, en chambre jeudi. C'est le pire signal envoyé à notre service diplomatique et il devrait inquiéter l'ensemble du pays, car si nous pensions que la première ministre actuelle a été faible face à Donald Trump, le pire reste à venir. »

EN BREF

La côte de la Louisiane évacuée avant l'arrivée de la tempête tropicale Barry

LA NOUVELLE-ORLÉANS — Les évacuations se poursuivaient vendredi sur les côtes de la Louisiane avant l'arrivée de la tempête tropicale Barry, qui menace de se transformer en ouragan et devrait déverser des trombes d'eau potentiellement dévastatrices sur cet État du sud des États-Unis. La tempête se trouvait vendredi matin à quelque 144 km au sud-ouest de l'embouchure du Mississippi et avançait lentement vers les côtes, selon le Centre national des ouragans (NHC). Si les prévisions se concrétisent, Barry sera, dans l'Atlantique, le premier ouragan de la saison, qui s'étire de juin à novembre. Il devrait être de catégorie 1 avec des vents d'au moins 119 km/h. On s'attend à ce que l'ouragan touche les côtes samedi matin. Agence France-Presse

Une journaliste canado-somalienne périt dans une attaque à Mogadiscio

Au moins une dizaine de personnes, dont une éminente journaliste canado-somalienne, ont perdu la vie dans une attaque perpétrée par des extrémistes en Somalie vendredi. Une station de radio indépendante établie à Mogadiscio a confirmé à l'Associated Press que la journaliste Hodan Nalayeh et son mari Farid Jama Suleiman figurent parmi les victimes. « Je suis tellement triste et choquée d'apprendre le décès tragique de Hodan et de son mari Farid dans un attentat terroriste, de même que d'autres victimes de cette violence alimentée par la haine », a écrit la chef du Nouveau parti démocratique de l'Ontario, Andrea Horwath, sur Twitter. Affaires mondiales Canada n'a pas confirmé la nouvelle, mais dit être au courant d'une attaque à la bombe en Somalie et tenter d'obtenir plus d'informations à cet effet. Les rebelles islamistes shebab ont revendiqué l'attaque. La Presse canadienne

AVIS LÉGAUX

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 16 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi : Réservations avant 11 h le vendredi

Publications du mardi : Réservations avant 16 h le vendredi

POUR NOUS JOINDRE
 avisdev@ledevoir.com
 Tél. : 514-985-3344
 Fax : 514-985-3340
 www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
 www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

Avis public de notification (articles 136 et 137 C.p.c.)
 Avis est donné à 9260-0279 Québec inc. et Maxime Pruneau de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Trois-Rivières situé au 850, Hart, Trois-Rivières, Qc, dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance, avis d'assignation et pièces P-1 à P-4 qui y ont été laissés à votre attention dans le numéro de cause 400-22-010153-191. Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice. Le présent avis est publié à la demande de Louis-Philippe Tourigny, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier les procédures ci-haut mentionnées. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent. Laval, le 11 juillet 2019
 Sylvain Brouillard, huissier

AVIS PUBLIC
 QLIxinc Services et solutions 9386-9253 Québec inc. porte à l'attention du public, qu'à titre d'agent de renseignements personnels, elle recueille et détient des données de nature personnelle ou financière sur des individus. Elle communique à ses clients des rapports de crédit au sujet du caractère, de la réputation et de la solvabilité de ces individus. À la présentation d'un document justifiant de votre identité, il vous est possible de savoir si nous détenons un dossier sur vous et, le cas échéant, de la consulter gratuitement dans nos bureaux. La consultation de votre dossier peut également se faire par demande écrite ou téléphonique. Des frais raisonnables peuvent être exigés pour la transcription, la reproduction ou la transmission des renseignements qui y sont contenus. Il vous est aussi possible, par demande écrite, de faire corriger dans votre dossier des renseignements inexacts, incomplets ou équivoques ou de les faire supprimer si leur collecte n'est pas autorisée par la loi. Votre demande de consultation ou de rectification doit être adressée à: Mme Noémie Limoges QLIxinc Services et solutions 9386-9253 Québec inc. 7142, rue Beaujeu Montréal (Québec) H4E 3G7 Téléphone: (514) 424-2540 Courriel: bonjour@qlix.ca

III DÉFENSE

La Turquie reçoit des missiles russes

Ankara ignore les avertissements de Washington, s'exposant à des sanctions

FULYA OZERKAN ET EZZEDINE SAID
 À ISTANBUL
 AGENCE FRANCE PRESSE

La Turquie a pris livraison vendredi d'une première cargaison de missiles russes S-400, faisant fi des avertissements de Washington et prenant le risque de s'exposer à des sanctions américaines alors que son économie bat déjà de l'aile.

La livraison de ce système de défense antiaérienne sophistiqué marque un pic dans le réchauffement des relations entre la Russie et la Turquie, qui a pris ses distances avec le camp occidental depuis un coup d'État manqué en juillet 2016 contre le président Recep Tayyip Erdogan.

Ankara et Moscou avaient pourtant été au bord de la rupture en novembre 2015 lorsque des chasseurs turcs avaient abattu un bombardier russe au-dessus de la frontière syro-turque, avant de normaliser graduellement leurs relations pour coopérer notamment sur le dossier syrien. « La livraison de la première cargaison d'équipements du système de défense antiaérienne S-400 a commencé le 12 juillet à la base aérienne Murted à Ankara », a indiqué le ministère turc de la Défense dans un communiqué. Appelée Akinci avant d'être rebaptisée Murted, la base en question est considérée comme le QG des officiers putschistes qui avaient tenté de renverser M. Erdogan. Le troisième anniversaire de ce putsch manqué sera célébré lundi.

À Moscou, une porte-parole du Service fédéral pour la coopération militaire et technique, Maria Vorobieva, a confirmé à l'agence Interfax que « les systèmes S-400 ont commencé à être livrés à la Turquie ». Selon une source citée par l'agence publique TASS, un autre avion avec d'autres éléments des S-400 doit décoller « prochainement »



Les missiles russes S-400 servent de système de défense antiaérienne.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE TURC VIA AGENCE FRANCE-PRESSE

et une troisième livraison de plus de 120 missiles de différents types sera envoyée à la fin de l'été par voie maritime. Par ailleurs, une autre source a indiqué à TASS qu'une vingtaine de militaires turcs avaient été formés en mai-juin en Russie à l'utilisation des S-400, et 80 autres doivent l'être en juillet-août.

La Turquie avait rejeté mercredi une énième mise en garde américaine concernant l'achat de ces missiles russes, appelant Washington à ne pas prendre de mesures susceptibles de « nuire aux relations » bilatérales. Les États-Unis estiment en effet que les systèmes russes ne sont pas compatibles avec les dispositifs de l'OTAN, dont Ankara est membre. Un haut responsable de l'OTAN, parlant sous cou-

vert d'anonymat, a affirmé que l'organisation était « préoccupée » par la livraison des missiles russes à la Turquie. « L'interopérabilité de nos forces armées est essentielle dans la conduite de nos opérations et nos missions », a-t-il expliqué.

Selon Nick Heras, du Center for a New American Security, le système S-400 « change les règles du jeu en ce qui concerne la stratégie de défense antiaérienne de la Turquie ».

« Ce n'est pas un secret qu'Erdogan veut faire de la Turquie une puissance eurasiennne, ce qui suppose de trouver un équilibre entre les relations avec la Russie et la Chine d'un côté et les États-Unis de l'autre », a-t-il estimé. « Il n'est pas sûr que la Turquie restera pour toujours dans le camp américain ».

PETITES ANNONCES & AVIS DE DÉCÈS

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

MÉTRO JEAN-TALON
 3^{1/2} condo neuf, clim. Semi-meublé, marché, hôpital J.-Talon, 1 150 \$.
 Vérification régie/credit.
 Texte : 514 276-5939

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

PARIS - Petit bijou d'appart sur la Butte Montmartre, au coeur de Paris.
 Paisible, ensoleillé, ascenseur. 514-489-5955
 appartement-montmartre.com

307
LIVRES ET DISQUES

LIBRAIRIE
 Bonheur d'Occasion achète livres de qualités en tout genre. 514 914-2142
 www.bonheurdoccasion.com

390
DIVERS

ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE VIE
 Formation de 36 heures
 Albatros-Montréal
 À compter du 5 septembre
 infos: www.albatros-ml.ca
 514-255-5530

515
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?
 Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 20 ans d'expérience. Service à domicile. 514 573-7039 Julien

514 251.4000 #3400
1 866 888.2323
 www.schizophrenie.qc.ca
 info@schizophrenie.qc.ca

Communiquez avec
Le Mémorial
 pour publier :

- Avis de décès • Faire-part • Remerciements
- Condoléances • Anniversaires • Hommage
- In memoriam

Le Mémorial
 1855, rue Du Havre, bureau 107
 Montréal, Qc, H2K 2X4
 Tél.: 514 525-1149
 Téléc.: 514 525-7999
 decedes@lememorial.com

Le mémorial

Avis public

Régie de l'énergie

DEMANDE RELATIVE À LA CONVERSION DU RÉSEAU AUTONOME D'INUKJUAQ À L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La Régie de l'énergie (la Régie) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) relative à la conversion du réseau autonome d'Inukjuak à l'énergie renouvelable (dossier R-4091-2019). La demande du Distributeur ainsi que les documents y afférents sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à ses bureaux.

LA DEMANDE

Le Distributeur soumet pour approbation à la Régie un contrat d'approvisionnement en électricité conclu de gré à gré avec Innavig Hydro S.E.C. (le Fournisseur) pour l'achat de l'énergie produite par une nouvelle centrale hydroélectrique au fil de l'eau de 7,25 MW, située sur la rivière Inukjuak, qui sera construite et exploitée par le Fournisseur.

Le Distributeur demande également à la Régie d'approuver l'application, à partir de décembre 2022, d'un tarif pour la clientèle domestique biénergie du réseau d'Inukjuak et d'approuver la stratégie tarifaire qui y est associée.

Le Distributeur présente également des modifications à l'article 9.7.5 des Conditions de service afin qu'il cesse de s'appliquer aux clients domestiques admissibles au tarif domestique biénergie - Réseau d'Inukjuak du réseau autonome d'Inukjuak avant le début de la conversion des systèmes de chauffage, soit à partir du 1^{er} avril 2020.

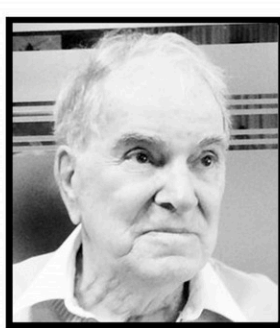
LES DEMANDES D'INTERVENTION

Conformément à la décision D-2019-079, toute personne désirant participer à l'audience publique doit être reconnue comme intervenant. Toute demande d'intervention et, le cas échéant, tout budget de participation demandé doivent être transmis à la Régie et au Distributeur au plus tard le 24 juillet 2019 à 12 h et doivent contenir les informations mentionnées dans cette décision procédurale et celles exigées au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie, dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire
 Régie de l'énergie
 800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
 Montréal (Québec) H4Z 1A2
 Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452
 Télécopieur : 514 873-2070
 Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec



Gilles (Percy) Perrault
 1928 - 2019

À Laval, le 29 juin, Gilles (Percy) Perrault s'est éteint paisiblement à l'âge de 91 ans à la suite d'une longue maladie. Précédé de son épouse, Suzanne Parent, de son fils Christian et de sa petite-fille Maxime, il laisse dans le deuil ses fils Marc (Isabelle Rocher) et Benoit (Nathalie Friolet), ses petits-enfants Valérie (Nicky), Julie (Antoni) et Martin (Caroline), son arrière-petit-fils Alexi ainsi que ses sœurs Lise et Claudette, sa belle-soeur Andrée (Marc Lajeunesse) et de nombreux neveux et nièces.

Percy était le propriétaire du resto-bar Café Chez Émile devenu par la suite le club-bar l'Octogone, où il y a fait danser plusieurs générations. Membre assidu du club de golf Islemère, il aimait la lecture et discuter de philosophie. Percy aimait la vie et il aimait sa famille.

La famille recevra les condoléances au complexe

YVES LÉGARÉ
 Complexes funéraires

1350, autoroute 13, Laval H7X 3W9
 www.yveslegare.com 450 689-1500

le dimanche 21 juillet de 12 h à 16 h.

Un don à la Société Alzheimer de Montréal serait apprécié.



Yolande Simard Perrault
 1928 - 2019

Le 1er juillet 2019 est décédée celle que plusieurs surnommaient affectueusement Maman Yo. Yolande Simard Perrault, archéologue de formation et passionnée de botanique, de mycologie, de lichens notamment, était l'épouse du cinéaste Pierre Perrault, à qui elle aura insufflé son profond amour pour sa région natale, Charlevoix.

Elle laisse dans le deuil ses enfants Geneviève (Robert Sullivan) et Mathieu (Lucie Lalonde), ses petits-enfants Gentiane, Gabrielle, Marie et Florence et six arrière-petits-enfants ainsi que plusieurs parents et amis issus notamment de la grande famille cinématographique des films de son célèbre époux.

La famille recevra les condoléances vendredi le 19 juillet de 17h à 22h et le samedi 20 juillet à compter de 10h au salon :

Alfred Dallaire | MEMORIA
 Chaque vie est une histoire.™

1111, rue Laurier Ouest, Outremont
 514 277 7778 | memoria.ca

Service de voirurier

Une cérémonie-hommage destinée aux parents et amis sera tenue le samedi 20 juillet à 11h00 au même endroit.



Laurette Champigny (Robillard)
 1926 - 2019

À Chambly le 8 juillet 2019 est décédée Laurette Champigny (Robillard). Elle laisse dans le deuil ses enfants Chantal (Jean-Pierre Gagnon), Alain (Louise Cyrenne), feu Daniel, Christine (Jack-Éric Vandembroucke) et Josée (Pierre Lalonde); ses petits-enfants : Étienne (Gabrielle) et Xavier Robillard; Lilette Robillard (Gabriel); Jean-Benoît (Tatiana) et Antoine (Isabelle) Lefavre et François-Xavier Vandembroucke; Olivier (Laurence), Laurence et Chloé Robillard-Lalonde; ses arrière-petits-enfants : Damien Lefavre; Henri et Éléonore Lefavre; Arnaud et Flavie Lalonde.

La famille accueillera parents et amis au :

Centre funéraire Côte-des-Neiges

Dignité

EN HOMMAGE À LA VIE

4525, ch. de la Côte-des-Neiges
 Montréal 514 342-8000
 Stationnement intérieur disponible
 www.dignitequebec.com

le vendredi 19 juillet 2019 de 14h à 17h et de 19h à 21h. En témoignage de sympathie des dons à la Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer seraient appréciés.

III FRANCE

Un ministre refuse de démissionner

François de Rugy est soupçonné de dépenses excessives

AGENCE FRANCE-PRESSE
À PARIS



François de Rugy

«Très en colère», le ministre français de la Transition écologique, François de Rugy, au centre d'une polémique sur des dîners fastueux, des travaux dans son ministère et sur un logement dans l'ouest du pays, a affirmé vendredi qu'il ne démissionnerait pas, malgré ces accusations embarrassantes pour la majorité présidentielle.

Photos, témoignages et documents à l'appui, le site d'investigation français *Mediapart* a révélé avoir recensé entre octobre 2017 et juin 2018 une dizaine de dîners qui mobilisaient à chaque fois le personnel de la résidence de M. de Rugy, alors président de l'Assemblée nationale.

Homard, champagne et grands crus issus des caves de l'Assemblée nationale étaient servis à des tables de dix à trente invités, appartenant pour l'essentiel au cercle relationnel et amical de l'épouse de M. de Rugy, Séverine de Rugy, journaliste au magazine de célébrités *Gala*, accuse *Mediapart*.

L'image a marqué en France, qui pendant sept mois a connu la fronde du mouvement des gilets jaunes, des classes moyennes et populaires manifestant contre la pression fiscale et la baisse de leur niveau de vie. Lors d'un déplacement du ministre jeudi dans les Deux-Sèvres (centre-ouest), des manifestants l'ont accueilli avec un homard en plastique gonflable géant, scandant « François, du homard pour tous ! », selon des vidéos.

M. de Rugy, ancien membre du Parti écologiste rallié au président Emmanuel Macron, s'est défendu en expliquant que ces « dîners informels » faisaient partie d'un « travail de représentation » au titre de ses fonctions et niant toute « soirée fastueuse ». Il s'est en outre engagé le cas échéant à « rembourser chaque euro contesté ».

Le ministre a été reçu jeudi près de deux heures par le premier ministre Édouard Philippe, et assuré avoir reçu mercredi le soutien du président Emmanuel Macron. « Je n'ai absolument pas de raison de démissionner. Je l'ai dit au premier ministre qui ne me l'a absolument pas demandé », a-t-il martelé vendredi aux médias BFMTV/RMC.

Jeudi soir, le ministre s'est retrouvé empêtré dans une nouvelle affaire révélée par *Mediapart*, celle de la location d'un appartement près de Nantes (ouest) et qui serait « à loyer social préférentiel ».

« Cette information, si elle est avérée, je n'en ai moi-même jamais eu connaissance », a réagi le ministre en publiant ses échanges de courriels avec l'agence immobilière, son bail, et expliquant utiliser cet appartement pour accueillir ses enfants lorsqu'il en a la garde le week-end.

Le ministre a également qualifié de « mensonge » une information du journal *Le Parisien* selon laquelle son épouse aurait acheté sur l'argent de l'Assemblée un sèche-cheveux doré à la feuille, pour 499 euros (755 \$).

Pour le député de Paris Benjamin Griveaux, ancien porte-parole du gouvernement, ces dépenses du ministre donnent « une image terrible » des hommes politiques quand le gouvernement français « demande des efforts ».

La préfète Nicole Klein, ex-directrice de cabinet du ministre, a elle donné vendredi une interview cinglante au quotidien *Ouest-France*, dans laquelle elle l'accuse d'avoir « voulu sauver sa tête en offrant la (sienne) ». M. de Rugy l'a limogée jeudi après des informations de *Mediapart* concernant un logement social à Paris conservé de 2006 à 2018 alors qu'elle n'habitait plus la capitale.

Enfin, dans un nouvel article vendredi soir, *Mediapart* explique que François de Rugy n'a pas été imposable en 2015 pour ses revenus déclarés de 2014. Conformément à la loi à l'époque, celui qui était alors député n'était pas imposable sur la totalité de son revenu. Il a pu également retrancher de son revenu imposable une partie des dons faits à des « organismes reconnus d'intérêt général », écrit le média en ligne. Il a enfin bénéficié de crédits d'impôt liés à la garde d'enfant.



Le président américain, Donald Trump, aux côtés du secrétaire au Travail démissionnaire, Alexander Acosta

BRENDAN SMIALOWSKI AGENCE FRANCE PRESSE

III ÉTATS-UNIS

Alexander Acosta démissionne

Le secrétaire au Travail était au cœur d'une controverse sur sa gestion d'une affaire d'abus sexuels

JÉRÔME CARTILLIER
À WASHINGTON
AGENCE FRANCE-PRESSE

La cascade de départs dans l'équipe Trump se poursuit : le secrétaire au Travail, Alexander Acosta, dans la tourmente pour sa gestion d'une affaire d'abus sexuels il y a une dizaine d'années, a annoncé vendredi sa démission.

Ce départ renforce l'image d'une équipe gouvernementale instable, peinant toujours, deux ans et demi après l'arrivée de Donald Trump au pouvoir, à trouver un véritable rythme de croisière tant elle est minée par les scandales et les polémiques.

M. Acosta se voyait reprocher depuis plusieurs jours d'avoir en 2008, alors qu'il était procureur fédéral en Floride, négocié un accord en justice jugé trop favorable à Jeffrey Epstein, riche investisseur en fonds spéculatifs.

M. Epstein a de nouveau été inculpé lundi à New York d'exploitation sexuelle de dizaines de mineures. Il encourt jusqu'à 45 ans de prison.

« J'ai appelé le président [vendredi] matin pour lui dire que je pensais que démissionner était la meilleure chose à faire », a déclaré M. Acosta depuis les jardins de la Maison-Blanche.

Debout à ses côtés, le président américain a longuement dénoncé le rôle de la presse et rendu un hommage très appuyé à son ministre sortant.

« Le fait est qu'il a été un fantastique secrétaire au Travail », a-t-il martelé, louant un homme « très doué » qui « est allé à Harvard ».

Mercredi, M. Acosta avait, lors d'une conférence de presse tendue, longuement défendu sa gestion du dossier Epstein.

Le ministre a affirmé qu'en 2008 — lorsqu'il était procureur fédéral en Floride — son équipe avait opté pour cet accord parce qu'elle craignait de voir M. Epstein sortir libre si elle poussait jusqu'au procès en maintenant les chefs d'inculpation plus graves.

« Notre but était clair, a déclaré M. Acosta : envoyer Epstein en prison, nous assurer qu'il soit inscrit sur la liste des délinquants sexuels, donner aux victimes les moyens de demander réparation. »

En fait, l'accord négocié par les procureurs sous l'égide de M. Acosta avait à l'époque évité un procès dégradant à

[Jeffrey Epstein] est un homme nocif et il faut qu'il se retrouve derrière les barreaux. Ses actes méritaient tout à fait une peine plus dure.

ALEXANDER ACOSTA



Jeffrey Epstein, tenu à l'écart de ses victimes, et prévu des conditions particulièrement favorables d'aménagement de sa peine de détention.

Les témoignages, ces derniers jours, de plusieurs des accusatrices du financier ont contribué à braquer un peu plus les projecteurs sur ce dossier.

« Il m'a violée, brutalement violée », a déclaré Jennifer Araoz dans un entretien diffusé par NBC, racontant comment elle avait été « recrutée » devant son établissement scolaire à New York par une jeune femme, à l'automne 2001, lorsqu'elle avait 14 ans.

Cette rencontre l'avait menée à se rendre à plusieurs reprises chez M. Epstein, qui avait d'abord commencé à la payer pour des massages, qu'elle faisait en sous-vêtements pendant qu'il se masturbait. Jusqu'au jour de son viol présumé, en 2002.

« C'est un homme nocif et il faut qu'il se retrouve derrière les barreaux », a affirmé M. Acosta devant la presse. « Ses actes méritaient tout à fait une peine plus dure », a-t-il reconnu.

Cette affaire a pris un relief particulier, car M. Epstein était proche de nombre de célébrités et de politiques, parmi lesquels, avec Donald Trump, l'ex-président démocrate Bill Clinton ou encore le prince Andrew, fils de la reine Elizabeth II.

Vendredi, M. Trump a une nouvelle fois insisté sur le fait qu'il avait coupé les ponts avec ce dernier depuis plusieurs années.

« Je n'étais pas un fan de Jeffrey Epstein. Ce n'est pas quelqu'un que je respectais », a-t-il répété.

Les rues jonchées d'ordures à Rome

RAPHAËLE GRIFFON
À ROME
AGENCE FRANCE-PRESSE

Après l'incendie de plusieurs décharges, Rome croule sous des tonnes de déchets à l'abandon. Une plaie récurrente pour la ville éternelle, mais qui atteint un tel niveau cet été que l'Ordre des médecins a lancé une alerte et le parquet a ouvert une enquête.

Chaque été, quand les foules de touristes doivent slalomer entre les tas d'ordures macérant dans la chaleur étouffante, les Romains s'insurgent. Sur Twitter, un concours a été lancé pour trouver les poubelles les plus répugnantes de la ville. Mais cette année, Antonio Magi, président de l'Ordre des médecins de Rome, a saisi les autorités, évoquant pour l'AFP une « alerte hygiénique » qui risque de se transformer en « alerte sanitaire ».

En effet, les déchets attirent une faune insolite jusque dans le centre historique de la capitale italienne — goélands, rats, sangliers — et se répandent sur les trottoirs, laissant leurs miasmes s'accrocher aux semelles des passants. Après avoir reçu de nombreuses plaintes, le parquet de Rome a ouvert cette semaine une enquête pour vérifier s'il y a eu des manquements.

Ce n'est pourtant pas faute d'y mettre les moyens : selon un rapport de la fondation OpenPolis, la ville de Rome a dépensé en 2017 plus de 597 euros (904 dollars canadiens) par habitant pour le traitement des ordures ménagères, de loin la plus forte moyenne du pays, devant Venise (353 euros) et Florence (266 euros).

Selon *Il Messaggero*, le grand quotidien romain, la taxe sur les ordures ménagères s'élevait en moyenne à 394 euros (596,5 \$) pour une famille à Rome en 2018, contre une moyenne de 300 euros (454 \$) en Italie. Mais la ville manque d'infrastructures pour éliminer ses déchets. Sur ses trois principales décharges, l'une a fermé et les deux autres ont été détruites par des incendies ces derniers mois. Et les deux sites de traitement biologique ont réduit leurs activités pour des travaux d'entretien. Les usagers ont aussi leur part de responsabilité : le manque de respect du tri sélectif complique le traitement des déchets et l'on ne compte plus les matelas, frigos, canapés, etc. abandonnés au pied des bennes à ordures.

Le traitement des déchets est un facteur de conflit majeur entre la mairesse de Rome, Virginia Raggi, issue du Mouvement 5 étoiles (M5S, antisystème) et le président de la région du Latium, Nicola Zingaretti, également patron du Parti démocrate (PD, centre gauche).

Lors d'une réunion mardi en présence du ministre de l'Environnement, Sergio Costa, tous deux ont assuré s'être entendus pour un retour à la normale « dans les 15 jours ». Mais pour cela, la ville qui produit près de 5000 tonnes de déchets par jour va devoir en exporter encore pour qu'ils soient incinérés dans d'autres régions ou à l'étranger.

« Tout le monde se plaint des déchets, mais personne ne veut d'incinérateur », explique à l'AFP un habitant de la ville. « Nous, on emmène les déchets à l'étranger, en Autriche, en Allemagne ! »



L'Ordre des médecins de Rome a lancé une « alerte hygiénique ».

TIZIANA FABI AGENCE FRANCE-PRESSE

Homard, champagne et grands crus issus des caves de l'Assemblée nationale étaient servis à des tables de dix à trente invités

III ESCALADE PERSIQUE

Donald, Boris et les autres

A

GUY
TAILLEFER

Autre épisode, cette semaine, dans la guerre de mots et les gestes d'intimidation réciproque opposant l'Iran et les États-Unis, mais avec ceci de particulier que Londres s'en mêle — et s'emmêle — de plus en plus sur le plan militaire. Une désescalade est difficile à imaginer dans l'ordre actuel et tendu des choses, d'autant que Boris Johnson, Brexiter enragé et trumpiste enthousiaste, deviendra dans quelques jours, sauf surprise, premier ministre de la Grande-Bretagne en remplacement de Theresa May, démissionnaire démontée.

Les faits, apparemment fiables : trois bateaux iraniens ont tenté mercredi « d'empêcher le passage » dans le stratégique détroit d'Ormuz d'un pétrolier appartenant à BP Shipping, en route vers le port irakien de Bassorah. En réaction, une frégate de la marine militaire du Royaume-Uni accompagnant le pétrolier s'est interposée, armes pointées sur les bateaux iraniens, qui se sont résignés à faire demi-tour.

Téhéran nie que cet incident se soit produit, un démenti qui ne tient pas vraiment debout dans la mesure où cet épisode fait suite à l'arraisonnement — un acte de piraterie, a déclaré l'Iran — d'un pétrolier iranien par le Royaume-Uni au large de Gibraltar, la semaine dernière, au prétexte que le bâtiment acheminait sa cargaison de brut à la raffinerie de Banias en Syrie, en violation des sanctions imposées par l'Union européenne. Que ceci survienne en représailles à cela est donc plausible, comme il est crédible, ainsi que l'affirment non seulement Téhéran mais aussi Madrid, que les Britanniques aient mis le grappin sur le pétrolier iranien à la requête de Washington.

L'épisode — sujet vendredi à une nouvelle surenchère de menaces — se superpose aux bravades qui se sont multipliées ces dernières semaines avec le sabotage de pétroliers et le drone américain abattu... Entendu que le monde ne serait pas aux prises avec ces tensions si Donald Trump, jugeant insuffisamment contraignant l'accord international de 2015 encadrant le développement de l'industrie nucléaire iranienne, ne s'en était pas retiré l'année dernière pour ensuite rétablir des sanctions américaines qui asphyxient l'économie iranienne. Une stratégie qui empêche l'Iran de vendre son pétrole, qui le renvoie à son état d'endiguement et qui se rend utile aux intérêts des Saoudiens et des Israéliens.

Il se trouve que, pendant que le commun des Iraniens souffre, et souffre gravement, le régime théocratique, lui, reste robuste. Aux actions qu'il mène dans le golfe Persique pour nuire au trafic pétrolier, l'Iran jointe des gestes calibrés — et réversibles — de rupture avec l'accord nucléaire, ainsi qu'il l'a fait lundi en dépassant la limite négociée de l'enrichissement de l'uranium.

Entre le refus de l'Iran de se laisser intimider et la stratégie de « pressions maximales » du président Trump, l'épreuve de force se corsera avant qu'une logique de négociation prenne le relais de la diplomatie des armes. Une guerre ? Improbable, disent les experts patentés. Nul doute cependant que le degré de dangerosité de ces jeux navals va augmenter avec le projet annoncé par Washington de former à brève échéance une coalition militaire internationale pour assurer la liberté de navigation dans le Golfe.

La Grande-Bretagne est dans une position qui prête le flanc à une ambiguïté croissante. Avec l'appui de Londres et de Berlin, les deux autres capitales signataires de l'accord, Paris mène une difficile médiation pour tenter de calmer le jeu et de sauver l'accord, si tant est qu'il puisse encore l'être. Sauf que la plus récente poussée de fièvre donne à penser que l'adhésion anglaise à l'entente vacille.

Ce glissement risque de s'accroître au vu de la polémique entourant la démission de l'ambassadeur britannique à Washington, Kim Darroch, après la fuite de télégrammes diplomatiques dans lesquels il a qualifié le gouvernement Trump d'« inepte » et de « dysfonctionnel ». Pour avoir refusé à répétition de défendre l'ambassadeur, le probable nouveau premier ministre Johnson s'est finalement trouvé, au grand dam du Foreign Office et d'une bonne partie de la classe politique britannique, à s'assujettir à M. Trump — faisant le calcul qu'il ne lui fallait pas compromettre ses chances de conclure avec les États-Unis un accord de libre-échange, une fois le Brexit consommé.

Suivant cette logique, disait un chroniqueur du *Guardian*, M. Johnson expose le Royaume-Uni à se voir transformer en « vassal d'un État unilatéraliste capricieux », où le futur premier ministre « serait le Carrie Lam britannique du Xi Jinping américain ». Encore que cette vassalisation a au moins un précédent : la soumission de Tony Blair à la guerre d'Irak de George W. Bush — et à tous ses mensonges.



LETTRES

Renée Rowan, le journalisme au féminin

Comme le disait Jean-François Nadeau dans *Le Devoir*, Renée Rowan a été une pionnière du journalisme féministe, mais elle était aussi une femme douce, généreuse, curieuse de l'actualité, aimante et enjouée. Elle dévorait à une certaine époque plusieurs livres par semaine.

J'ai eu le bonheur de partager son amitié durant plus de 65 ans... Nous avons travaillé ensemble pendant plus de 15 ans. C'est elle qui m'a aidée à abolir la page féminine pour intégrer l'information éducative et sociale à l'ensemble du journal afin que les femmes et les hommes aient accès à la même information. Ce n'était pas facile, car les annonceurs retireraient leur commande et la direction hésitait. Mais nous avons réussi. Nous pratiquions à l'époque un féminisme d'intégration plutôt que de revendication. Nous prenions tous les moyens pour occuper les places qui semblaient nous revenir. Et cela a réussi. Merci, Renée, de m'avoir épaulée.

J'ai eu le privilège de l'embrasser une dizaine de jours avant son départ. Merci, Renée, au nom de ces centaines de femmes journalistes au Québec qui ont suivi tes traces. Solange Chalvin, journaliste texte
Le 11 juillet 2019

Renée Rowan, je me souviens

Je veux saluer Renée Rowan, cette femme exceptionnelle qui nous a quittés il y a quelques jours. Nous avons été journalistes ensemble, notamment dans les années 1980. Je me souviens de l'appui discret et amical qu'elle prodiguait à ses collègues femmes plus jeunes. Je me souviens aussi de l'ardeur et de l'humilité qu'elle déployait dans son travail. Elle était assise non loin de moi dans la salle de rédaction, rue Saint-Sacrement, de sorte que je la voyais à l'œuvre. Elle voulait tout comprendre et semblait toujours avoir une dernière question pour son interlocuteur au téléphone. Elle a couvert beaucoup de conflits dans le secteur de la santé et savait bien, au-delà de l'esbroufe, aller à l'essentiel.

Je me rappelle aussi qu'à un moment, elle aidait sa fille Christine à dactylographier un travail de maîtrise ou de doctorat et que j'en étais suprêmement impressionnée. Quelle belle relation elle a avec sa fille, me disais-je ! Comment arrive-t-elle à tout faire ? Plus tard, lorsque j'ai moi-même été maman, j'ai mieux compris les acrobaties auxquelles elle se livrait régulièrement, avec le plus grand naturel. Paule des Rivières
Le 10 juillet 2019

Chère Renée !

Pour l'avoir souvent accompagnée comme photographe lors de

ses rencontres destinées aux articles publiés dans *Le Devoir*, j'ai pu observer qu'elle allait droit au but lorsqu'elle posait des questions aux personnes interviewées, sans pour autant que celles-ci se sentent mal à l'aise. Elle savait plutôt obtenir leurs confidences afin de mieux connaître la vérité.

La soif d'une franchise sans détour figurait parmi ses nombreuses qualités.

Jacques Grenier
Le 10 juillet 2019

Québec, ville automobile

Nous avons appris récemment, dans un média, que dans la ville de Québec, les piétons sont deux fois et demie plus pénalisés que les automobilistes par les policiers autour des passages piétonniers.

Ça fait longtemps que j'habite à Québec, et je suis habitué de voir des voitures passer sur les lumières jaunes, et rouges, au coin des rues et boulevards les plus achalandés de la ville.

La Ville de Québec, son maire, et la police de Québec sont très bien renseignés sur ce fait, mais ils ne font rien.

L'article dudit média, mon texte d'opinion, et les autres plaintes des citoyens à ce sujet (et il y en a en masse) ne changeront absolument rien...

David Doyon
Québec, le 2 juillet 2019

LIBRE OPINION

Une grande dame nommée Renée

Josée Boileau

Journaliste au *Devoir* de 1989 à 1993, puis de 2001 à 2016, où elle a notamment été rédactrice en chef

L'histoire du *Devoir* est indissociable de la vie de Renée Rowan, qui y travailla de 1944 à 1990, comme le rappelle l'article que le quotidien lui a consacré mardi pour annoncer son décès.

Histoire de famille d'abord, puisqu'elle était la nièce du directeur Georges Pelletier, qui lui offrit d'abord d'être sa secrétaire. C'est vite devenu une histoire d'amour entre elle et le journal, et une grande histoire professionnelle puisque rapidement, à la fin des années 1940, elle a été invitée à devenir journaliste. Renée avait parfaitement conscience de son rôle comme femme dans un média, la première affectée au « général » plutôt qu'à la page féminine dans le petit monde du journalisme montréalais.

Je dis « Renée » parce que tout le monde l'appelait ainsi en travaillant à ses côtés. Mais le prénom allait de pair avec le respect qui lui était dû comme pionnière et comme enfant de la maison. Même les plus machos des patrons — il n'en a pas manqué durant ses années de pratique ! — lui accordaient une immense considération.

Cette femme rigoureuse dans le travail était par ailleurs d'une gentillesse exquise et d'une grande générosité. Quand je fus embauchée au *Devoir* en novembre 1989, jeune journaliste très impressionnée par tous ces grands noms que j'allais côtoyer, elle me fit installer au bureau à ses côtés et manifesta à mon égard un soutien constant, comme elle l'avait fait avec tant d'autres jeunes journalistes avant moi.

Je ne l'ai pas longtemps côtoyée : à l'hiver 1990, elle prenait sa retraite. Mais elle me dit alors ces mots marquants : elle pouvait

À l'approche de l'Année internationale de la femme de 1975, Renée propose à ses patrons une chronique qui rendrait compte des activités multiples organisées par les groupes de femmes. Ils acceptent, et la page « Féminin pluriel » est ainsi créée.

partir parce que la relève était assurée. Et pour elle, la relève avait une connotation précise : ça voulait dire « féministe ».

Déjà sensible aux sujets pouvant intéresser les femmes, elle avait tenu pendant des années, à partir de 1964, la chronique « Le panier à provisions », alors que la consommation n'était pas encore un sujet à la mode dans les médias. Puis, à l'approche de l'Année inter-

nationale de la femme de 1975, elle propose à ses patrons une chronique qui rendrait compte des activités multiples organisées par les groupes de femmes. Ils acceptent, et la page « Féminin pluriel » est ainsi créée.

Quand 1975 prend fin, la chronique est vouée à disparaître. Ça ne dure qu'une semaine ! Les groupes protestent tellement que la page revient, et elle sera publiée jusqu'en 1986. Pour de jeunes féministes comme moi, c'était là un véritable rendez-vous.

Lorsque « Féminin pluriel » disparaîtra pour de bon, au nom de l'égalité qui faisait en sorte, disaient les patrons, qu'il n'y avait plus à distinguer la condition féminine du reste, Renée Rowan continuera de suivre ce dossier, même sans y être spécifiquement affectée, comme on dit dans le métier. Elle n'était pas dupe et m'avait fait une mise en garde : quand un thème n'est pas spécifiquement at-

tribué à quelqu'un, il tombe entre les craques, passe sous le radar. Pour les femmes, c'est là un grand piège. Restons vigilantes !

Message entendu ! Mon intérêt pour le féminisme était si manifeste que, comme elle, sans affectation nette, je proposais naturellement des sujets « de femmes » à mes patrons. Et je revenais à la charge même si on me disait non. Renée Rowan m'appuyait totalement !

Elle était solide, cette chère Renée. Et terre à terre. Et tellement rassurante.

Sur le sort du *Devoir* par exemple. En 1989, le journal est pris dans de fortes turbulences financières. Encore une fois. Et cette fois-là semble la bonne. Encore une fois !

Renée me résumera ça bien simplement. Quand elle s'est mariée en 1952, son conjoint lui a dit que le couple ne compterait pas sur son salaire vu le sort incertain du *Devoir*, toujours susceptible de fermer d'un mois à l'autre. En 1989, l'anecdote la faisait toujours éclater de rire !

En 2019, peut-être a-t-elle encore eu la force d'en rigoler franchement, bien fière de la survie de ce journal qu'elle aimait tant.

III FRANCOPHONIE

Il faut revoir la politique linguistique canadienne

Éric Poirier
Avocat et doctorant en droit

Le 2 juillet dernier, on apprenait la signature d'une entente unissant deux associations de défense des droits des francophones hors Québec et le groupe porte-parole des Anglo-Québécois (le Quebec Community Groups Network). Le lendemain, *Le Devoir* rapportait que la Commission scolaire English Montreal pouvait compter sur l'appui de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario et de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick dans son combat judiciaire visant à bloquer la décision du gouvernement québécois de transférer deux écoles anglophones à une commission scolaire francophone de Montréal.

La nouvelle brise l'élan qui, depuis plusieurs mois, favorisait un rapprochement entre le Québec et les francophones minoritaires.

On rappelle souvent l'intervention du procureur général du Québec devant la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Commission scolaire francophone du Yukon, district scolaire #23 c. Yukon (2015)*. La commission scolaire francophone souhaitait se voir reconnaître le pouvoir de fixer elle-même les critères d'admissibilité dans son école. Québec plaideait l'inverse; il voulait s'assurer que ce pouvoir demeure entre les mains des gouvernements provinciaux (et dans cette affaire, du territoire). C'était une façon de défendre la loi 101.

Au sein de la francophonie minoritaire, la réaction à la plaiderie du procureur général du Québec avait été vive. Le gouvernement québécois était presque accusé d'être responsable de l'assimilation des francophones hors Québec. Le 30 janvier 2015, le président d'une association de défense des droits des francophones minoritaires écrivait ceci dans les pages du *Devoir*: « Je trouve vraiment déplorable que le Québec, qui est notre grand frère, n'ait

La politique linguistique canadienne a été construite de façon à opposer les minorités francophones et le Québec. La francophonie peut-elle écrire sa propre histoire ?

pas la capacité, ni le courage, de se tenir à nos côtés. »

Mais à ce moment, on se souvenait moins de l'autre côté de la médaille. Dans les affaires Nguyen (2009), Solski (2005) et MacDonald (1986), ce sont les associations de défense des droits des francophones minoritaires qui intervenaient en Cour suprême contre la position du Québec. On pourrait aussi rappeler les deux affaires Blaikie (1979 et 1981), dans lesquelles Georges Forest, l'un des plus grands défenseurs du fait français au Manitoba, joignait sa voix aux adversaires de la loi 101.

Dans l'affaire Solski, le procureur général du Québec soutenait que le droit à l'instruction dans la langue de la minorité prévu dans la Charte canadienne devait être interprété en tenant compte du contexte particulier du Québec. Des associations de défense des droits des francophones minoritaires étaient intervenues pour exprimer leur « profond désaccord » avec cette position. « Au contraire », écrivaient-elles dans leur mémoire, ce qu'il faut, c'est « imposer des balises nationales [pancanadiennes] en matière d'éducation dans la langue de la minorité ».

Dans l'affaire MacDonald, le procureur général du Québec défendait le droit des municipalités québécoises de diffuser des documents de nature judiciaire rédigés uniquement en français.

À l'opposé, la Société franco-manitobaine soutenait, dans un mémoire déposé en anglais seulement, que la Constitution de 1867 « protège l'utilisation de la langue de la minorité linguistique contre la tyrannie de la majorité », et que cet objectif serait trahi si la Cour tranchait en faveur du Québec, c'est-à-dire « en faveur du pouvoir de la majorité [québécoise] [...] d'éradiquer l'utilisation de l'anglais dans tous les documents imprimés » (traduction libre).

Un sommet pour 2020

On entend souvent dire que le Québec ignore les réalités de la francophonie minoritaire. L'entente du 2 juillet rappelle que l'inverse est aussi vrai.

On aura entendu (le 12 juin 2019, alors que l'entente était en préparation) le président de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario dire que les francophones minoritaires et les Anglo-Québécois vivent « la même situation ». On aura aussi entendu (le 12 juillet, lors de sa signature) le président de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick faire des parallèles: « Dans les communautés anglophones du Québec, cela peut ressembler drôlement à ce que peuvent vivre les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick. »

Les francophones hors Québec ne sont pas des *dead ducks*. De là l'intérêt d'un sommet sur « le rapprochement des francophonies canadiennes », qui doit avoir lieu en juin 2020 à Québec. Il faudra alors garder en tête l'entente du 2 juillet. Et il faudra surtout poser la question du régime. Car la politique linguistique canadienne a été construite de façon à opposer le Québec et les minorités francophones. La francophonie canadienne peut-elle écrire sa propre histoire? Québec a-t-il complètement repris goût à défendre ses intérêts nationaux? L'occasion est historique.

La démocratie libérale face à la tentation autoritaire

Sam Haroun
Auteur

Il ne nous manquait plus que cela: bien droit dans ses bottes d'autocrate, Vladimir Poutine fait la leçon aux démocrates, qu'il juge trop molles en matière d'immigration et trop complaisantes en ce qui concerne « les libertés sexuelles ». Tenant d'un pouvoir « viril » et d'un ordre moral inspiré de l'orthodoxie religieuse à laquelle il s'est converti sur le tard, Poutine ne voit dans la démocratie qu'un régime fragile, décadent, livré aux influences délétères de la modernité.

Pour ce qui est de l'immigration, Poutine est mal placé pour en parler puisqu'il serait étonnant que les Baltes, les Polonais et les Ukrainiens, proches voisins des Russes, veuillent émigrer en Russie, vu l'état de servitude qu'ils ont subi du temps de l'Union soviétique, dont, du reste, il est un nostalgique fleuron: ils préfèrent émigrer en Europe occidentale, où les conditions de vie sont infiniment meilleures et les libertés, mieux assurées. Ce qui n'a pas empêché les démocraties de prospérer et de s'en mieux porter!

Quant à ces libertés, et pour la gouverne de M. Poutine, il n'y a pas de « libertés sexuelles » en démocratie, mais des libertés individuelles qui irriguent et fécondent toutes les activités humaines et dont jouissent tous les individus, hommes et femmes de tous les horizons. Les autocrates ont un problème épidermique avec les libertés: ils en ont peur, ils pensent que celles-ci sont génératrices de troubles, d'anarchie, qu'elles sont une menace à leur autorité.

Pour un libéral disciple de Locke et de Tocqueville, liberté n'est pas licence, mais exigence, civisme, sens des responsabilités dans l'État de droit. Le démocrate épris de liberté se fait

violence, maîtrise ses instincts, alors que l'autocrate, lui, fait violence aux autres et donne libre cours aux plus vaines de ses pulsions: le premier s'impose rigueur et discipline, le deuxième s'abandonne aux excès de son pouvoir.

Multiculturalisme et identité

Le populisme n'est pas nouveau. Dans l'entre-deux-guerres (1919-1939), les libertés, l'immigration, le parlementarisme et autres « dérives » démocratiques étaient la cible, entre autres, de l'Action française de Charles Maurras en France, nationale-populiste avant l'heure, qui vomissait la République parlementaire (qualifiée de « gueuse ») et vouait le juif aux gémonies parce que celui-ci déconstruisait (mot fétiche des populistes pour désigner le travail de sappe des étrangers dans un pays d'accueil) le tissu identitaire d'un peuple. Hier le juif, aujourd'hui le basané d'Afrique et d'Asie, notamment musulman: bref, chaque société secrète son métèque! Ce manichéisme repose sur un mensonge: l'immigration n'a pas empêché les démocraties d'Europe et d'Amérique de prospérer et de promouvoir les droits et les libertés, sans compter que le sens de l'État et le sentiment national sont bien vivants, en France, en Allemagne et ailleurs.

Au Québec, on a tendance à croire que la démocratie libérale privilégie le multiculturalisme, et donc altère le sentiment national des Québécois. Les populistes en font leurs choux gras et veulent subséquemment réduire les libertés et l'immigration tout à la fois. C'est un mauvais procès qu'on fait à la démocratie libérale. Le multiculturalisme tend à classer les individus selon les ethnies, la religion, les nationalités, ce qu'on appelle les ethnocultures, alors que le libéralisme politique met l'accent sur les individus et sur leur appartenance à un corps politique appelé

société, État, nation. Dans une démocratie libérale, l'individu est un citoyen, non l'affilié à une ethnoculture. L'introduction du multiculturalisme dans nos institutions (art. 27 de la Charte canadienne) nuit au sentiment d'appartenance à la nation. Par pitié, qu'on cesse de confondre le multiculturalisme avec le libéralisme politique!

Pour les adeptes des régimes autoritaires, tout est prétexte à dénigrer la démocratie: l'immigration, la lenteur des procédures parlementaires et judiciaires, la multiplicité des débats, le pluralisme des partis politiques et des mouvements socioculturels, surtout l'impression d'un délitement (ou déconstruction) du tissu identitaire. Ils oublient que la nation est plus qu'une identité, c'est une adhésion à un passé, à des traditions, à des principes, à des représentations, c'est une volonté d'appartenance à une entité qui se forge continuellement en fonction du temps, de l'évolution des mentalités et des lois. Pendant deux siècles, la démocratie libérale a accompagné l'épanouissement des États et des nations dans le monde, elle ne l'a nullement entravé comme veulent nous le faire croire les radicaux-populistes d'Europe et d'Amérique.

Au Québec, on a tendance à croire que la démocratie libérale privilégie le multiculturalisme, et donc altère le sentiment national des Québécois

III ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Le pari de Steven Guilbeault

KONRAD YAKABUSKI



En 2015, alors qu'il était encore le directeur principal de l'organisme environnemental Équiterre, Steven Guilbeault avait été choisi comme l'une des 25 personnes les plus puissantes du Québec, selon le magazine *L'Actualité*. Il occupait la 22^e place, derrière les présidents des associations de médecins spécialistes et d'omnipraticiens, mais devant André Pratte, alors éditorialiste en chef de *La Presse*. Le pouvoir de l'environnementaliste le plus en vue du Québec ne découlait ni de son poste ni de sa richesse, mais plutôt de la force de ses idées, qu'il avait su diffuser « grâce à une personnalité et à un charisme hors du commun ».

Qui sait donc ce qui se serait produit si M. Guilbeault avait décidé de se lancer en politique cette année-là aux côtés du chef libéral Justin Trudeau. Serait-il devenu la conscience environnementale du gouvernement Trudeau, le poussant vers des objectifs toujours plus ambitieux en matière de réduction de gaz à effet de serre et dans l'accélération de la transition énergétique? Ou aurait-il claqué la porte du gouvernement devant la lenteur des progrès?

La décision de M. Guilbeault de se porter candidat du Parti libéral du Canada dans la circonscription de Laurier-Sainte-Marie maintenant, en 2019, n'est pas sans contradictions. Il se joint à une équipe dont le bilan en matière d'environnement demeure, malgré l'adoption d'une taxe sur le carbone dans les provinces n'ayant pas leur propre système de tarification, lourdement critiqué par ses anciens camarades d'armes au sein du « mouvement ». Pense-t-il vraiment qu'il pourra convaincre M. Trudeau d'adopter des politiques environnementales plus robustes que celles qu'il a déjà choisies, jusqu'à renoncer à l'expansion de l'oléoduc Trans Mountain, projet auquel il vient de donner son approbation une deuxième fois?

M. Guilbeault a beau réitérer son opposition aux pipelines, il n'aurait d'autre choix que de se rallier à la décision du gouvernement Trudeau dans le dossier Trans Mountain s'il souhaite siéger au Conseil des ministres, le principe de la solidarité ministérielle étant plutôt étanche dans notre système parlementaire. Et qu'on ne se méprenne pas: si M. Guilbeault va à Ottawa, ce n'est pas pour devenir député d'arrière-ban. S'il a si longtemps médité avant de se lancer en politique, c'est au moins en partie parce qu'il n'avait pas envie de voir son influence diminuer plutôt que d'augmenter. Il ne vise rien de moins que le pouvoir.

« Je l'ai fait pendant 25 ans, être à l'extérieur, proposer des choses et critiquer. Je pense qu'il est temps pour moi de passer à une autre étape et d'essayer de faire changer les choses de l'intérieur. Et c'est ce que je vais faire », a dit M. Guilbeault mercredi, lors de sa nomination comme candidat dans Laurier-Sainte-Marie.

Le sourire de M. Trudeau, venu assister à la rencontre, en disait long sur son état d'âme. L'arrivée au sein de l'équipe Trudeau de M. Guilbeault est une formidable preuve de la force d'attraction du premier ministre, qui demeure intacte malgré une première moitié de 2019 qui laissait planer des doutes sur sa capacité à se relever de l'affaire Jody Wilson-Raybould. Pour la première fois en presque 30 ans, un candidat libéral part favori dans Laurier-Sainte-Marie, cette circonscription quasi mythique de l'île de Montréal qui avait élu le premier député du Bloc québécois en 1990 et qui est passée aux mains du Nouveau Parti démocratique en 2011.

Si M. Guilbeault semble destiné à occuper une place importante lors de la campagne électorale du PLC au Québec, sa candidature pourrait compliquer la tâche des libéraux à l'extérieur du Québec. Le passé de M. Guilbeault à Greenpeace, un organisme qui a généralement la réputation d'être le plus radical des groupes environnementaux qui militent au pays, sera abondamment souligné par les conservateurs dans le reste du pays. M. Guilbeault pourrait se voir obligé de répudier les tactiques controversées de son ancien employeur s'il ne veut pas que M. Trudeau soit associé à un environnementaliste radical. Il est peut-être toujours fier d'avoir escaladé la tour CN à Toronto en 2001 afin de dérouler une banderole de Greenpeace taxant les gouvernements canadien et américain de l'époque de *climate killers*, en raison de leur non-ratification du protocole de Kyoto (le Canada sous Jean Chrétien a ensuite ratifié cette entente, mais le Canada a néanmoins raté les cibles de Kyoto en matière de réduction des GES), mais son coup d'éclat serait utilisé contre lui et son parti dans certaines circonscriptions par les conservateurs.

Il n'en demeure pas moins que le saut en politique de M. Guilbeault est un développement heureux. Les candidats de son envergure demeurent trop peu nombreux par les temps qui courent. Et il peut donner l'exemple avec sa façon toujours posée de débattre des enjeux. Reste néanmoins à voir s'il saura imposer ses idées à Ottawa ou s'il finira comme Nicolas Hulot, l'environnementaliste vedette recruté par le président français Emmanuel Macron mais qui a démissionné du gouvernement l'an dernier en déclarant ne plus vouloir se mentir à lui-même.

Après tout, on n'appelle pas la politique l'art du possible pour rien.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

B 10 | PETITES ANNONCES

ADRESSES / REGROUPEMENT IMMOBILIER **DE PRESTIGE**

RE/MAX PRESTIGE
 Agence immobilière - Franchisé indépendant
 et autonome de RE/MAX Québec



Courtier immobilier
 Luc Chevette inc.
450-898-0809

lchevette@remaxprestige.ca



DOMAINE PONTBRIAND | RAWDON



Propriété de prestige unique sur le marché situé au domaine Pontbriand à Rawdon.
 Superbe construction en Maibec, avec piscine creusée intérieure.

Voir tous les détails sur MLS 12385814

**Aussi simple
 que ça!**



David et Alexandre.com
 VOS COURTIERS IMMOBILIERS RE/MAX

David Roux inc. et Alexandre Meloche inc.

514.374.4000



RE/MAX
 ALLIANCE
 3299, rue Beaubien Est, Montréal

LAC BROME



SÉRÉNITÉ - Recevez la famille, les amis, dans cette superbe résidence; une véranda grillagée avec foyer pour la détente avec une bouteille de votre cave à vin, pendant que d'autres s'amuse dans la salle de jeux au-dessus du garage triple. 79 acres. Près de Knowlton. **3 000 000\$**

LOIS HARDACKER

Ctr. imm. Agréé. Royal LePage Au Sommet, Agence Immobilière

LAC BROME



MAISON AU SOMMET, en pleine nature, non loin de Bromont et de Cowansville. Idéale pour la grande famille ou pour deux familles! Vue superbe, garage intégré, maisonnette/atelier, piscine au sel clôturée, sauna, accès à un bel étang pour la baignade. 1.4 acre. Un trésor à découvrir! **825 000\$**

450 242-2000

www.loishardacker.com

SAINTE-PÉTRONILLE I.O.



8137 CH.
 ROYAL, SAINTE-
 PÉTRONILLE-DE-L'ÎLE-
 D'ORLÉANS, G0A 4C0

UNIQUE maison
 bordée au fleuve avec
 vue sur la ville de
 Québec.

595 000 \$



MICHEL BOILY 418-683-9300

COURTIER IMMOBILIER RE/MAX 1^{ER} CHOIX M.B.

Ville de
Québec

**SECTEUR
 DE CHOIX**

Infos et photos sur
DuProprio: 761515

735 000 \$

1619, rue Candide-Ducharme | 418.657.2599



POUR
 ANNONCER
 DANS CE
 REGROUPEMENT

Contacter
Dominika Zimmermann
 514 985-3319
 dzimmermann@ledevoir.com

Carrières & professions

1 2 3

SERVICES

1

PRIX

LEDEVOIR

publicite@ledevoir.com
 514.985.3399